Office national de l'énergie | National Energy Board

Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le 30 juin 2011

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le rapport financier trimestriel de l'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office) :

- devrait être lu parallèlement avec le budget principal des dépenses;
- a été établi par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen.

Une description sommaire des activités de programmes de l'ONÉ se trouve dans la *partie II du Budget principal des dépenses*.

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été produit par la direction à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Office national de l'énergie accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier 2011-2012. Le présent rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.

L'Office national de l'énergie utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent toutefois axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Dépenses réelles

Les dépenses trimestrielles et cumulatives de l'ONÉ se rapprochent en général de celles de l'exercice précédent, à l'exception des frais de personnel qui ont augmenté de 2 millions de dollars, ou 20 %, pendant la même période en 2010-2011. Environ la moitié de cet accroissement

est attribuable aux équivalents temps plein (ETP) supplémentaires requis en raison de l'augmentation prévue des responsabilités dans le domaine de la réglementation. Des fonds ont été approuvés pour ces ETP supplémentaires en 2009-2010, et l'Office a pu augmenter l'effectif net graduellement. L'autre moitié de l'écart résulte de la mise en œuvre de régularisations trimestrielles pour inscrire les allocations annuelles, suivant les recommandations du Bureau du vérificateur général lors de la vérification de 2009 des états financiers relatifs au recouvrement des frais. Cette méthode d'inscription des allocations annuelles a été mise en place au deuxième trimestre de 2010-2011. Il s'agit donc d'un écart temporaire qui sera éliminé dans le rapport financier trimestriel de la période se terminant le 30 septembre 2011.

Dépenses prévues

Voici trois écarts importants dans les dépenses prévues entre 2010-2011 et 2011-2012 :

- Le total des dépenses prévues pour le personnel a diminué légèrement en 2011-2012. Les fonds supplémentaires ajoutés pour les ETP reliés aux augmentations prévues des responsabilités en matière de réglementation ont été compensés en 2011-2012 par l'élimination d'indemnités spéciales prévues dans la convention collective en vigueur qui prend fin le 31 octobre 2011. Les fonds applicables à ces indemnités devraient être versés avant le 31 mars 2012.

- Les dépenses prévues pour services professionnels et spéciaux ont augmenté de presque 1,5 million de dollars, ou 33 %, en 2011-2012; cela reflète les dépenses accrues occasionnées par la revue des exigences pour le forage extracôtier dans l'Arctique, effectuée par l'ONÉ.

- Le dernier point à noter a trait aux dépenses prévues de 1,4 million de dollars pour les paiements de transfert inclus dans le budget principal des dépenses de 2011-2012. À la fin de 2009-2010, des dispositions ont été ajoutées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* relativement à l'aide financière aux participants; des fonds prévus à cet effet ont été mis à la disposition de l'ONÉ au troisième trimestre de 2010-2011 grâce au budget supplémentaire des dépenses B. Le Programme d'aide financière aux participants (PAFP) de l'ONÉ servira à soutenir financièrement la participation des groupes autochtones, des propriétaires fonciers, des organismes à but non lucratif et d'autres personnes admissibles aux processus d'évaluation réglementaire applicables aux grands projets d'infrastructure.

Risques et incertitudes

L'industrie énergétique évolue constamment et subit l'influence de nombreux facteurs, tels que la progression de la technologie, l'agitation politique, les perceptions sociales et les préoccupations financières. En tant qu'organisme de réglementation du secteur de l'énergie, l'ONÉ doit aussi évoluer afin que les entreprises puissent prendre des décisions de qualité visant

à aider l'organisation à atteindre son résultat stratégique. Il en résulte des dépenses considérables en personnel qui représentent 78 % des dépenses prévues de l'ONÉ. En raison des fluctuations dans l'industrie et du marché très compétitif, l'ONÉ a éprouvé des difficultés à attirer et retenir les travailleurs qualifiés. L'expiration de la convention collective en vigueur le 31 octobre 2011 engendre également de l'incertitude quant aux dépenses reliées au personnel pour les prochaines années.

Vu la nature du mandat de l'ONÉ, les dépenses peuvent aussi dépendre d'événements externes imprévus qui causent de l'incertitude dans les dépenses et la pression exercée sur les ressources.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'ajout de dispositions relatives à l'aide financière aux participants dans la *Loi sur l'Office national de l'énergie* a occasionné un accroissement permanent des autorisations de l'ONÉ.

Étant donné l'intérêt accru pour le forage extracôtier dans le Nord canadien, l'Office a décidé de mener une revue des exigences relatives au forage extracôtier dans l'Arctique. Cette année, l'ONÉ recevra des fonds supplémentaires temporaires pour la revue. Le travail devrait être achevé d'ici le 31 décembre 2011.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par

Gaétan Caron, président et premier dirigeant

La version originale a été signée par

Pradeep Kharé, directeur financier

Calgary, Canada
Le 29 août 2011

Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le *30 juin* 2011

ÉTAT DES AUTORISATIONS (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2011-2012			Exercice financier 2010-2011		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2011	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 25 – Dépenses nettes de fonctionnement	52 731	12 491	12 491	53 325	10 607	10 607
Autorisations législatives budgétaires	7 099	1 775	1 775	6 344	1 586	1 586
Autorités budgétaires totales	**59 829**	**14 266**	**14 266**	**59 669**	**12 193**	**12 193**
Autorisations non budgétaires						
Autorisations totales	**59 829**	**14 266**	**14 266**	**59 669**	**12 193**	**12 193**

Information supplémentaire fournie dans le tableau ci-joint

** Seules les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre sont incluses.*

Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le *30 juin* 2011

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2011-2012			Exercice financier 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépenses engagées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépenses engagées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	46 535	12 030	12 030	47 784	9 998	9 998
Transports et communications	3 644	624	624	3 210	669	669
Information	361	42	42	251	74	74
Services professionnels et spéciaux	5 918	1 118	1 118	4 433	1 076	1 076
Location	328	41	41	331	39	39
Services de réparations et d'entretien	716	297	297	1 067	178	178
Services publics, fournitures et approvisionnements	564	70	70	506	83	83
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'installations	49	-	-	715	-	-
Acquisition de machines et de matériel	296	25	25	1 291	49	49
Paiements de transfert	1 366	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	53	19	19	82	27	27
Dépenses budgétaires brutes totales	**59 829**	**14 266**	**14 266**	**59 669**	**12 193**	**12 193**
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Recettes tirées de la réglementation	-	(14 974)	(14 974)	-	(14 935)	(14 935)
Recettes diverses	-	(4)	(4)	-	(1)	(1)
Recettes totales affectées aux dépenses :	**-**	**(14 978)**	**(14 978)**	**-**	**(14 936)**	**(14 936)**
Dépenses budgétaires nettes totales	**59 829**	**(712)**	**(712)**	**59 669**	**(2 743)**	**(2 743)**